



Offre spécifique de services pour les Travailleurs Indépendants



Sistel

The logo for Sistel features a blue curved line above the text. To the left of the text are four horizontal blue bars of varying lengths, resembling a staircase or a stylized 'S'. The word 'Sistel' is written in a grey, sans-serif font.



Choix ouvert par l'article 23 de la loi du 2
Août 2021 pour renforcer la prévention en
santé travail

Possibilité pour les travailleurs indépendants
de s'affilier au SPSTI* de leur choix

SPSTI : Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

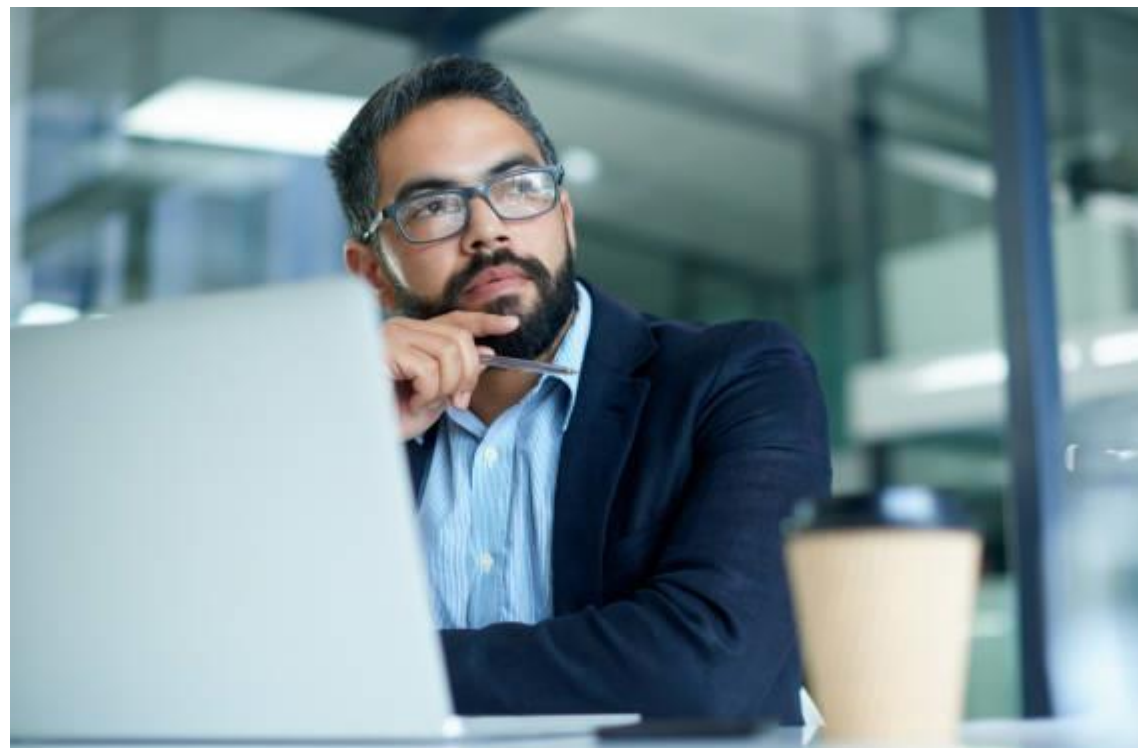




Obligations des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

Le SPSTI doit proposer :

- La prévention des Risques Professionnels
- Le suivi individuel
- La prévention de la désinsertion professionnelle





Obligations des Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

Le SPSTI doit déterminer :

- Une affiliation annuelle
- Le contenu de l'offre et la grille tarifaire utilisés pour la facturation

Ces éléments doivent être rendus publics par tout moyen



L'affiliation annuelle comprend :

- Un entretien individuel avec un médecin du travail
- L'accès aux ateliers 12-14
- Une orientation vers la cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle
- Un accès « AMAROK », outil inédit d'évaluation de l'équilibre de santé globale des Dirigeants
- Des invitations aux événements organisés par SISTEL





AFFILIATION ANNUELLE INDIVIDUELLE

- 97 € HT
- Affiliation sans tacite reconduction
- Bulletin d'affiliation





A votre écoute

Hélène DORANGE
Chargée des offres

02 37 25 16 28

helene.dorange@sistel.asso.fr





Merci de votre attention



www.sistel.asso.fr

